

Avis relatif à la préparation de la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 de la Caisse nationale d'allocations familiales

Reconnaissant la contribution indispensable de la branche famille de la Sécurité sociale au financement des accueils collectifs de mineurs (ACM), le comité de filière animation interpelle le Gouvernement sur la nécessité, dans la future convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027 de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), d'un maintien global des financements actuels et de l'apport d'un certain nombre de renforts budgétaires.

Au même titre que la petite enfance, pour les 0-3 ans, le soutien à l'enfance et la jeunesse, pour les 3-17 ans, est un pilier majeur de la politique familiale française. Il doit d'autant plus être pris en compte aujourd'hui que beaucoup d'enfants et de jeunes subissent encore les séquelles de la crise sanitaire dont ils ont été parmi les principales victimes collatérales et que les familles font face à l'inflation importante qui limite leur capacité à financer des accueils et des loisirs éducatifs à leurs enfants.

Le comité de filière animation reconnaît et salue l'importance déterminante du soutien financier de la Cnaf et la stabilité que confère la pluri-annualité de la COG. Sans ce soutien, les familles ne seraient pas en mesure de financer l'accueil de leurs enfants dans les structures d'ACM et les organisateurs de ces structures, qui sont très majoritairement des collectivités territoriales ou des associations, ne pourraient maintenir leur équilibre économique.

Pour autant, le comité alerte sur l'évolution des financements. Durant la période couverte par la dernière COG (2018-2022), la part assumée par les familles a augmenté significativement, de même que, dans une moindre mesure, celle des collectivités territoriales, alors qu'elles sont déjà trop lourdes et devraient être rééquilibrées avec la part de l'Etat. Cette tendance inquiète car elle signifie clairement que, faute de nouvelles interventions structurelles de l'Etat, la filière, engagée dans des transformations importantes mais confrontée à des tensions économiques structurelles et conjoncturelles, ne peut et ne pourra pas éviter que des surcoûts rejaillissent directement sur les familles et les collectivités territoriales.

Les conséquences en seraient multiples et néfastes : renoncement de familles précaires et modestes à inscrire leurs enfants en accueils collectifs, moindre qualité d'offre et de services, conditions d'emploi et de travail dégradées qui accentueraient la pénurie de main-d'œuvre, moindre couverture territoriale de l'offre d'ACM notamment dans les zones rurales, désengagement de collectivités qui pourraient privilégier des systèmes de « garderies » non-déclarées à des ACM malgré la sécurité et la qualité éducative réelles de ces derniers.

Le comité de filière animation appelle donc le Gouvernement à envisager pour la COG 2023-2027 de la Cnaf non pas un statu quo mais bien l'augmentation d'un certain nombre de financements pour, tout à la fois, actualiser les niveaux d'aides (parfois inchangés depuis 2013 et la réforme des rythmes scolaires), tenir compte de l'inflation qui pèse sur les familles et sur les gestionnaires d'ACM et permettre un développement quantitatif (plus de places pour les enfants), et qualitatif (plus de qualité éducative pour les enfants et de meilleures conditions d'emploi et de rémunération pour les personnels). Le comité souligne en particulier le besoin d'un soutien fort pour l'emploi, en accompagnant la progression des salaires liée à celle du SMIC, dans le contexte inflationniste actuel.

Le comité souhaite ainsi une revalorisation significative de la prestation de service ordinaire, intégrant les coûts de fonctionnement, et des financements complémentaires, comme ceux liés à la prise en charge des enfants en situation de handicap, à l'ambition éducative (Plan mercredi), au départ en séjours de vacances ou au soutien aux territoires les plus en difficultés.

En matière de handicap, le comité demande un renforcement des financements, cohérent avec les politiques publiques d'inclusion, notamment en milieu scolaire. Ce soutien devrait porter sur les capacités d'accueil des mineurs ayant des besoins particuliers, la généralisation des pôles ressources handicap, en lien avec le secteur médico-social, et le financement de la formation des personnels d'animation.

Il demande également la généralisation des dispositifs récents, issus de la précédente COG, expérimentés à l'échelle de quelques départements et qui ont fait leur preuve. Cette généralisation doit concerner les éléments précités et la prestation de service jeunes.

Le comité de filière animation souhaite en effet que la prestation de services jeunes soit généralisée : celle-ci permet aux acteurs de terrain de développer des offres de loisirs éducatifs à destination des adolescents qui constituent une tranche d'âge trop souvent oubliée des politiques publiques familiales. Le comité rappelle l'absolue nécessité d'une politique familiale qui accompagne avec le même volontarisme et la même intensité les enfants et les jeunes de la naissance à l'entrée dans la vie d'adulte.

Le comité tient à souligner la réelle capacité des Caf à favoriser la coopération entre les acteurs dans les territoires. Il observe très favorablement le déploiement des conventions territoriales globales (CTG) qui participent à une continuité de prise en charge et d'accompagnement de tous les enfants sur l'ensemble de leurs temps de vie : scolaire, périscolaire et extrascolaire. Le comité considère cette continuité comme essentielle et encourage les coopérations entre les acteurs locaux qui visent à relier les politiques familiales et les politiques éducatives. A ce titre, il invite le Gouvernement à impulser, avec les acteurs de la filière, une meilleure articulation des CTG avec les projets éducatifs de territoires (PEDT) et les autres dispositifs locaux (projets éducatifs locaux, plans mercredi), en mobilisant notamment les collectivités territoriales et les associations gestionnaires d'ACM. Il appelle, enfin, à renforcer les moyens donnés à l'organisation des coopérations locales, en assurant le financement de postes de chargés de coordination des CTG dans tous les territoires où de telles conventions sont signées.

Enfin, le comité de filière animation appelle le Gouvernement à déterminer des financements pour les mesures du plan d'actions gouvernemental « Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs » du 22 février 2022 pour lesquelles il formule des propositions. Il demande ainsi :

1. un appui financier aux collectivités territoriales et gestionnaires d'ACM engagés dans un PEDT,
2. un soutien renforcé aux territoires rencontrant le plus de difficultés et isolés en vue de compenser celles-ci (quartiers prioritaires de la ville, zones de revitalisation rurale, outre-mer),
3. un renforcement de l'aide nationale au financement du BAFA et la mise en place, avec les organismes de formation habilités, d'un système de tiers-payant,
4. un soutien à la formation élargi à la formation professionnelle pour accompagner la professionnalisation de la filière et l'amélioration de la qualité de service,
5. une aide au départ en séjours de vacances des jeunes issus de foyers modestes et aux organisateurs de séjours, en plus des accueils de loisirs sans hébergement, pour les aider à proposer des activités de qualité et investir dans le patrimoine bâti,
6. un soutien à de nouvelles expérimentations locales.



Par ces recommandations et souhaits, le comité de filière animation rappelle deux nécessités pour l'accueil des mineurs :

- maintenir et développer une offre de service d'accueil de qualité gérée par les acteurs de l'intérêt général que sont les collectivités territoriales et les associations, en écartant les risques de marchandisation que les secteurs de la petite enfance et de la gérontologie ont récemment connus,
- adopter une approche globale du parcours des mineurs, sans silo, inclusive, qui concerne les enfants en bas âge comme les adolescents pour l'ensemble de leurs temps de vie et qui soit en pleine cohérence, et non en concurrence, avec l'action de la branche famille en faveur de la petite enfance.

Le comité de filière animation invite ainsi le Gouvernement à envisager une véritable politique publique de la continuité éducative qui reposerait sur la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative, dont l'Education nationale, et garantirait aux familles une offre de services d'accueils et de loisirs de qualité, à moindre coût, pour tous les mineurs et dans tous les territoires.